

.....  
.....  
.....  
.....

Mairie de Talloires-Montmin  
M. le Maire  
27 rue André Theuriet  
BP1  
74290 Talloires-Montmin

Monsieur le Maire,

En début d'année, l'aMep a organisé une consultation pour connaître l'avis des habitants au sujet de la réouverture des fontaines de Montmin. L'unanimité des réponses a validé la remise en eau.

Les fontaines du village font partie de l'identité de nos hameaux et l'image des bassins vides sans vie ne satisfait pas les habitants.

Les fontaines sont anciennes et l'eau y a toujours coulé.

Nous pouvons très bien gérer nos bassins, les nettoyer ou les fermer en cas de sécheresse.

Les boutons poussoirs n'ont pas leur place sur les fontaines car le code de l'environnement prévoit une exemption de taxes à hauteur de 5000m3 par an et par fontaine. (art L213-10-9).

Montmin ne fait pas partie des communes classées en zone de déficit hydrique superficiel ou sous-terrain par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Je vous demande donc de faire appliquer le code de l'environnement en laissant l'eau s'écouler doucement vers le lac, via nos bassins de hameaux.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.

.....

Montmin,

le ...../...../ 2023.